



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

égalité des sexes

Question écrite n° 68698

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des droits des femmes, sur la publication du rapport du *Global gender gap report* le 28 octobre 2014. On peut se féliciter que des mesures internationales soient effectuées avec quatre indicateurs spécifiques, l'accès à l'éducation, la santé et l'espérance de vie, l'*empowerment* politique, la participation et les opportunités économiques et un échantillon de 142 pays mesurés. Selon ce rapport mondial 2014, l'inégalité entre les hommes et les femmes en matière de participation et de perspectives économiques s'établit aujourd'hui à 60 % dans le monde, soit une amélioration de 4 % seulement par rapport aux 56 % relevés en 2006, lors de la première mesure réalisée par le Forum. Si l'on peut se féliciter que la France gagne des places en la matière, l'étude est à apprécier avec une certaine distance, puisque les indicateurs semblent privilégier les effets d'affichage plutôt que la mesure de l'égalité réelle qui elle prend davantage en compte les disparités économiques. Ainsi, le Nicaragua a obtenu des résultats importants surtout grâce à la « loi 50/50 » de 2012 garantissant la parité dans l'exercice du pouvoir municipal et favorisant une plus grande présence des femmes au parlement. Si la représentation politique des femmes a incontestablement évolué au cours de ces dernières années, leur position économique reste marginalisée. La production de données sur ces sujets est encore limitée. Il aimerait savoir s'il compte investir dans des enquêtes permettant d'intégrer davantage les indicateurs économiques dans l'évolution de la position des femmes.

Texte de la réponse

En France, des données sexuées sont disponibles sur des indicateurs économiques de base (taux d'activité, espérance d'activité, activité et composition familiale, taux de chômage, taux d'emploi, écarts de salaires, et disparités régionales...) et sont rassemblées sur le site de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sur une page « femmes et hommes » dédiée, qui donne lieu tous les 4 ans à la publication de références « regard sur la parité » (dernière édition en 2012). Le service des droits des femmes et de l'égalité publie également chaque année les données majeures en matière d'égalité entre les femmes et les hommes notamment dans l'emploi (« vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : chiffres clés ») accessible en ligne. Différentes enquêtes (l'enquête emploi de l'INSEE, l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires, les enquêtes Labour Force Survey d'Eurostat, l'enquête Sumer...) permettent de mesurer les évolutions concernant les situations respectives des femmes et des hommes sur les questions d'insertion sur le marché du travail, d'activité, de rémunérations, de liens entre composition familiale et activité, de santé au travail... Chaque année, le programme d'études de la DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) comprend plusieurs études spécifiques donnant lieu à publication.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68698

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9422

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1164